

PEINTURES LAUNAL

Launal **FLX MAT**

Édition n° 95/83

FINITION DU SYSTÈME DE PEINTURES FAÇADES

LAUNAL FX - FLX

DESTINATION

Mise en peinture des façades.

Couche de finition mate du système LAUNAL FX - LAUNAL FLX

Utilisable en intérieur.

PROPRIÉTÉS

- Peinture microporeuse, très garnissante, très blanche, souple et permanente.

- Très bonne résistance aux alcalins, efflorescences, salissures, moisissures.

- Résiste aux micro fissures et faïençages.

- Résiste aux intempéries.

APPLICATION

LAUNAL FLX Mat doit toujours être appliqué sur un support préparé conformément au DTU 59/1 et revêtu de **LAUNAL FX Fongicide** ou **LAUNAL COAT PRIMER Opacifiant** sur fonds farinants ou pulvérulents.

LAUNAL FLX Mat s'applique à la brosse et au rouleau peau de mouton.

CARACTÉRISTIQUES

Composition :	Résine Alkyd Acrylique en dispersion
Dilution :	Eau (éventuellement)
Teinte :	Blanc mat
Rendement :	200 à 300 g/ m ² suivant relief du support
Densité :	1,50 +-0,05
Extrait sec théorique en poids :	70 % + - 2
Séchage :	2 à 3 heures - Recouvrable 24 heures
Viscosité :	Peinture thixotrope crémeuse
Afnor :	NFT 36005 - Famille I - Classe 7
Hygiène :	Produit en phase aqueuse, Ne pas laisser à la portée des enfants.
Sécurité :	Produit ininflammable
Stockage :	1 an en emballage d'origine fermé et stocké dans un local tempéré. CRAINT LE GEL
Conditionnement :	Fût de 25 kg

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en œuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement les dites fonctions, pendant des durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en œuvre conformément aux règles édictées par LAUNAL peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux.

Tout cas d'application non explicitement prévu à l'intérieur du présent document doit faire l'objet d'une consultation et d'un accord exprès et formel de LAUNAL peintures préalablement à l'exécution de tous travaux.

La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'ait pas été modifiée par une édition plus récente.

Annule et remplace l'édition n° 273/88